



DÔM FINANCE

# DÔM PATRIMOINE

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 28.03.2024

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>10</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>28</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>32</b>
bilan .....	33
actif .....	33
passif .....	34
hors-bilan.....	35
compte de résultat.....	36
annexes .....	37
règles & méthodes comptables .....	37
évolution actif net .....	47
compléments d'information .....	48
<b>inventaire.....</b>	<b>58</b>

<b>Commercialisateur</b>	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris.
<b>Société de gestion</b>	DÔM FINANCE 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commissaire aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine. Représenté par Monsieur Amaury COUPLEZ

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## Capitalisation (Parts R et I):

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

## Opc d'opc :

Non.

Inférieur à 10% de l'actif net.

## Objectif de gestion :

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche active d'une surperformance par rapport à son indicateur composite de référence, 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC WORLD Index dividendes inclus converti en euro sur la durée de placement recommandée.

## Indicateur de référence :

Indicateur composite : 70 % EURO MTS 5-7 ans + 30 % MSCI AC World Index dividendes inclus converti en euro. Sur les critères extra-financiers, le fonds est comparé à son univers d'investissement qui regroupe les émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières.

L'indice MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) mesure la performance boursière des pays développés et émergents. Il est basé sur la capitalisation boursière flottante de sociétés de 45 pays, 23 développés et 22 émergents. Il est calculé en dollar et converti en euro, et inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent.

- L'indice EURO-MTS 5-7 ans mesure la performance des emprunts d'Etats souverains de la zone euro, à taux fixe et liquides. Il représente le cours moyen d'un panier d'emprunts d'une durée de vie résiduelle de 5 à 7 ans. Il est calculé et publié par EuroMTS.

Le calcul tient compte du réinvestissement des coupons.

Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition de l'OPCVM peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Les indices sont retenus en cours de clôture, exprimés en euro, coupons réinvestis pour l'EURO MTS 5-7 ans et dividendes inclus pour le MSCI AC WORLD Index.

Pour info, calculé par London Stock Exchange, l'indice Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) représente les principales obligations gouvernementales de la zone Euro à 5-7 ans. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <http://www.lseg.com>. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, LSE Group n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Pour info, calculé par MSCI, l'indice MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) (exprimé en euros, dividendes réinvestis) représente les actions des principales sociétés de 45 pays dont 23 développés et 22 émergents. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site <http://www.msci.com>. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence, MSCI n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Les codes tickers Bloomberg de ces indices sont :

MSCI AC WI (MSCI All Countries World Index) (exprimé en euros, dividendes réinvestis) : NDEEWN Euro MTS 5-7 ans (exprimé en euros, coupons réinvestis) : EXEC5

### Stratégie d'investissement :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le gérant utilise de façon discrétionnaire une gestion dynamique et flexible en instruments financiers (obligations et autres titres de créances, instruments du marché monétaire, actions et titres assimilés, titres intégrant des dérivés (obligations convertibles), en direct, ou accessoirement via des OPCVM et/ou FIA jusqu'à 10% de l'actif.

La stratégie utilisée procède des éléments suivants :

- Une définition de l'allocation stratégique de long terme à partir de l'analyse des fondamentaux économiques : l'allocation stratégique d'actifs à long terme est orientée :
- une exposition entre 40% et 100% de l'actif en instruments financiers supports de taux d'intérêt ou en obligations convertibles, directement et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA.
- une exposition entre 0% et 60% en actions internationales (dont 0 à 20% en actions des pays émergents), et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA.
- Une construction de portefeuille : la sélection des titres comme celle des OPCVM est effectuée en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs, (secteurs d'activité, perspectives d'activité des sociétés pour les titres vifs), (société de gestion, gérant, process pour les OPCVM).
- Une gestion flexible du portefeuille qui a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps et qui peut s'écarter, selon les périodes, de la composition de l'indicateur.

Dôm Finance ne recourt pas systématiquement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation pour évaluer la qualité de crédit d'un instrument financier, mais dispose de ses propres méthodes d'évaluation et de gestion des risques associés aux actifs détenus par ses fonds. Nous utilisons la même échelle que Standard and Poor's (AAA, AA+, etc.), mais les notations elles-mêmes sont produites en interne et peuvent diverger (dans les deux sens) des notes produites par S&P même si elles sont souvent identiques.

Conformément à l'article 8 du règlement « Diclosure » (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, autrement dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), l'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante. Les décisions d'investissement prises peuvent donc être non-conformes aux investissements durables au sens de la Taxonomie européenne et aux critères ESG. L'objectif extra-financier du fonds est de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement qui regroupe les notations ESG pondérées des émetteurs internationaux couverts par notre fournisseur de données extra-financières. Le FCP vise un taux de couverture ESG durablement supérieur à 90% sur les émetteurs investis en direct. Enfin, de manière à lutter contre le réchauffement climatique, l'intensité carbone du fonds doit rester durablement inférieure à celle de son univers d'investissement et doit couvrir 90% des émetteurs investis en direct. L'intensité carbone de l'univers d'investissement est pondérée par les capitalisations de chaque émetteur de l'univers couvert par notre fournisseur de données.

La notation ESG est basée sur un référentiel de 37 critères d'analyse, à laquelle 5 à 8 critères les plus matériels sont retenus et notés pour chaque industrie. Ces critères sont regroupés sous différents thèmes tels que le changement climatique, l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la pollution et la valorisation des déchets, les opportunités environnementales, le capital humain, les parties prenantes, ainsi que la gouvernance et le comportement de l'entreprise. Cette notation intègre des données qualitatives et quantitatives. Selon le parti pris par Dôm Finance, la matérialité sectorielle s'avère indispensable pour avoir une bonne comparaison des notations extra-financières entre différents secteurs. Du fait de cette forte conviction, le référentiel de matérialité utilisé fait transparaître des pondérations différentes entre les différents secteurs étudiés. La méthodologie de notation ESG appliquée au fonds est une méthode dite "Best-in-class". Par ailleurs, le fonds procède à un dialogue actif avec les entreprises, permettant de sensibiliser le management sur des axes d'amélioration.

En termes d'exclusions sectorielles et normatives, le fonds n'investit pas dans des activités finançant ni l'industrie du charbon ni les armements controversés.

Pour toute information supplémentaire relative à la méthodologie de notation extra-financière, l'investisseur peut consulter la documentation sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

### **Investissements durables**

Un investissement durable répond à trois critères :

- l'activité de l'entreprise contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social
- l'activité ne cause pas de préjudice important à aucun des autres objectifs
- l'entreprise applique des pratiques de bonne gouvernance

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### **Prise en compte des principales incidences négatives**

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité régit les exigences de transparence concernant l'intégration et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, ainsi que la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Bien qu'il soit souvent associé à des événements climatiques, le risque de durabilité peut aussi être la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine social ou de la gouvernance, qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et ainsi affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie.

La société de gestion prend en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement au sens de l'article 8 du règlement SFDR. L'intégration de ces incidences pour ce produit est détaillée dans le document intitulé « Prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité » disponible sur le site internet [www.dom-finance.fr](http://www.dom-finance.fr).

### **Alignement avec la Taxonomie**

En vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (« Règlement Taxonomie »), il est tenu d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du FCP qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, aucun investissement sous-jacent n'a d'objectif de prise en compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ainsi, le FCP a un objectif nul d'alignement au Règlement Taxonomie.

- La construction du portefeuille :

A titre indicatif, l'allocation cible suivra les fourchettes suivantes :

Type d'instruments	Utilisations envisagées	Exposition Minimum	Fourchette d'exposition moyenne (% de l'actif)	Exposition Maximum
Actions en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA exposés en actions	A titre d'exposition du portefeuille	0 %	25 % à 35%	60%
Obligations ou autres titres de créances, instruments du marché monétaire en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA	A titre d'exposition du portefeuille	40%	50 % à 70%	100%

(Les fourchettes d'exposition moyenne sont données à titre indicatif, mais ne doivent pas être considérés comme des objectifs d'allocation)

Le gérant suivra par ailleurs les contraintes suivantes :

	<b>Exposition maximum en % de l'actif (directement ou via des OPCVM)</b>
Actions de petite et moyenne capitalisations (< 1 md euros)	20 %
Actions de pays émergents	20 %
Actions liées à l'or, aux matières premières et au pétrole	20% (dans la limite des 60% d'actions)
Obligations convertibles	20 %
Titres de créances « high yield » (spéculatifs) de notation inférieure à BBB- à l'émission ou en cours de vie	10 %
Exposition au risque de change sur devises hors Euro	30%

(Il s'agit de limites maximales d'exposition et non d'un objectif de gestion)

## **2/ Actifs (hors dérivés intégrés)**

### 1. Actions :

En actions, le fonds est principalement exposé, en direct et/ou accessoirement via des OPCVM et/ou des FIA, en titres de sociétés de l'OCDE et figurant dans des indices tels que l'indice CAC 40, le SBF 120, le DOW JONES EUROSTOXX 50, le DOW JONES, le STANDARD AND POOR'S 500 ou le NIKKEI 225 par exemple. ils seront sélectionnés en fonction de la stratégie et le management de la société, la solidité financière et l'évolution des bénéfices, sans allocation géographique particulière.

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum de son actif en actions et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés en actions de petite et moyenne capitalisation (inférieures à 1 Md d'euros de capitalisation).

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum de son actif en actions et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés aux actions de pays émergents d'Asie, Amérique Latine, Afrique et Europe Centrale hors OCDE.

Le fonds s'autorise à être exposé jusqu'à 20% maximum (dans la limite des 60% d'actions) de son actif en actions d'entreprises d'exploitation minières au ayant une activité liée à l'or, aux matières premières, au pétrole et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA exposés en actions d'entreprises minières, de sociétés d'exploitation, etc ... liées à l'or, aux matières premières et au pétrole.

### 2. Obligations :

En obligations et titres de créance, dont des obligations convertibles, et instruments du marché monétaire, en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA, et dans la limite d'une notation de type « Investment Grade » au moment de l'acquisition, soit une notation minimum égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle de Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence de rating, le fonds s'autorise à s'exposer, dans une fourchette de 40% à 100%, sur l'ensemble des catégories d'obligations dont les obligations convertibles, et sur l'ensemble des titres de créances négociables, du secteur public ou du secteur privé, selon les opportunités de marché.

Le gérant se réserve la possibilité de s'exposer à des titres de créances de notation inférieure à BBB- à l'émission ou dont la notation devient inférieure à BBB- en cours de vie dans la limite de 10% de l'actif.

La sélection des titres de créances s'effectuera après analyse de leur structure et de la qualité de crédit de leur émetteur.

La fourchette de sensibilité de la partie obligataire est comprise entre - 3 et 7.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

En obligations convertibles de l'Union Européenne en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou des FIA, le FCP investit dans des obligations convertibles de notation « Investment Grade » supérieure à BBB- sur l'échelle S&P (ou équivalent chez Moody's) d'émetteurs européens de tous secteurs principalement libellées en euros, dont les actions sous-jacentes pourront être de moyenne et grande capitalisation et de tous secteurs économiques,

La sélection des obligations convertibles s'effectuera après analyse de leur structure, de la qualité de crédit de leur émetteur et de l'action sous-jacente.

Le FCP peut investir sur le marché des obligations convertibles d'émetteurs européens de tous secteurs à hauteur de 20% maximum.

### 3. Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA:

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle,

répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPCVM et/ou FIA français actions détenus sont classés « actions françaises », « actions de pays de la zone euro », « actions des pays de l'Union Européenne » ou « actions internationales ».

Les OPCVM et/ou FIA français de taux détenus sont classés « obligations et autres titres de créances libellés en euro », « obligations et autres titres de créances internationaux », « monétaire à VL variable standard ».

Ces OPCVM et/ou FIA sont sélectionnés sur la base de leur historique de performance et de la notation qui leur est attribuée. Le gérant utilise ces OPCVM et/ou FIA pour répondre à des besoins d'investissement pour lesquels il considère qu'un OPCVM et/ou FIA répond plus précisément à son objectif que des titres en direct.

Ces OPCVM et/ou FIA pourront être des OPCVM et/ou FIA gérés par la société de gestion ou une société liée ou des fonds extérieurs sélectionnés sur leur profil et sur leur historique de performance.

4. Actifs dérogatoires : néant.

### **3/ Instruments Financiers dérivés :**

#### a) Nature des marchés d'intervention :

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme, y compris le marché des changes, afin de piloter son exposition aux risques.

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers.

#### b) Risques sur lesquels le gérant peut intervenir :

Risque de taux, risque de change et risque action.

L'ensemble de ces instruments est utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et/ou au risque actions.

#### c) Nature des interventions :

Dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif :

Il peut intervenir sur les instruments financiers autorisés à terme et/ou optionnels sur les marchés réglementés, français et/ou étrangers.

L'exposition globale aux marchés actions en direct et/ou via des contrats futures ou options est de 60% maximum de l'actif net. Le risque actions peut être couvert en totalité via des contrats futures.

L'exposition au risque de taux en direct et/ou via contrats futures est de 100% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est de 30% maximum de l'actif net. Le risque de change peut être couvert en totalité via des contrats futures ou des opérations de change à terme.

Il n'y a pas de sur exposition au-delà de l'actif.

#### d) Nature des instruments utilisés :

Le gérant utilise :

- Des contrats d'options et de futures sur indices actions, indices taux, devises.
- Des contrats de change à terme

#### e) Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée

- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple.

### **4/ Titres intégrant des dérivés :**

#### a/ nature des marchés d'intervention

Le gérant peut investir dans des obligations convertibles.

#### b/ risques sur lesquels le gérant peut intervenir.

Les obligations convertibles permettent de contribuer à gérer le risque action et le risque de taux.

#### c/ nature des interventions

Opérations effectuées à titre d'exposition uniquement,

#### d/ nature des instruments utilisés

Obligations convertibles, dont les actions sous-jacentes pourront être de tous secteurs économiques

#### e/ stratégie d'utilisation de ces titres

L'utilisation de ces instruments est effectuée pour procéder à des ajustements des expositions aux actions et à la sensibilité aux taux d'intérêt.

**5/ Dépôts :** néant.

**6/ Emprunts d'espèces :** néant.

**7/ Acquisition et cession temporaire de titres :** néant.

**8/ Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM (en application du règlement SFTR):**

a/ Types de garanties financières autorisées et émetteurs :

Espèces uniquement, sous forme de dépôt bancaire à vue b/ Niveau de garanties financières requis :

existence de montants de transfert minimum (« MTA » : Minimum Transfer Amount), appels de marge au-delà du MTA.

c/ Valorisation en valeur de marché (mark-to-market) : non applicable, car garanties sous forme de dépôts à vue uniquement

d/ Politique en matière de décote :

o Espèces : pas de décote

e/ Politique de réinvestissement des garanties financières en espèces:

les garanties financières reçues en espèces sont investies dans des obligations d'État de haute qualité (notation minimale AA+).

## **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans.

Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont les suivants :

**- Risque de perte en capital :** La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le capital initialement investi est exposé aux aléas du marché, et peut donc, en cas d'évolution boursière défavorable, ne pas être restitué intégralement.

**- Risque lié à la gestion discrétionnaire :** Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations) et/ou sur la sélection des valeurs ou des OPCVM ou FIA. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs ou les OPCVM les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion et la valeur liquidative du fonds pourrait baisser.

**- Risque de taux :** Une partie du portefeuille peut être exposée en instruments de taux d'intérêt en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA entre 40% et 100%. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative.

La plage de sensibilité du FCP autorise la mise en place d'une sensibilité négative dans la limite de -3. En cas de sensibilité négative au risque de taux, une baisse des taux pourra faire baisser la valeur liquidative.

**- Risque de crédit :** Une partie du portefeuille peut être exposée en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs privés et le FCP peut être exposé au risque de crédit sur ces émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations privées peut baisser et faire baisser la valeur liquidative.

**- Risque lié aux obligations convertibles :**

Le FCP peut être investi en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA en obligations convertibles jusqu'à 20 % de l'actif. La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, niveau des primes de risque sur les émetteurs, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution de la volatilité implicite de l'action sous-jacente de l'obligation convertible ou échangeable. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**- Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :** Dans la limite de 10% le fonds peut être exposé au risque de crédit sur des titres non notés ou de notation inférieure BBB-. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » peut comporter un risque inhérent aux titres dont la notation est basse ou inexistante et pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

**- Risque actions :** La valeur liquidative du FCP peut connaître une variation des cours induite par l'exposition en direct et/ou accessoirement en OPCVM et/ou FIA, d'une part du portefeuille (exposition entre 0% et 60%) sur les marchés actions. Ces marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative pourra baisser.

**- Risque lié à l'investissement en actions de petites et moyennes capitalisations :** Le Fonds pouvant être exposé, dans la limite de 20% de l'actif, aux petites et moyennes valeurs de capitalisation qui sont, en général, plus volatiles que les grosses capitalisations, la valeur liquidative du fonds pourra avoir les mêmes comportements. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**- Risque lié aux investissements en titres de pays émergents :** Le fonds pouvant être exposé, jusqu'à 20% maximum de son actif aux marchés actions de pays émergents, l'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés ci-dessus peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

- **Risque de change :** Le fonds peut être exposé jusqu'à 30% de son actif au risque de change. Les titres et/ou accessoires OPCVM et/ou FIA sous-jacents peuvent être exposés à un risque de change par leur exposition à une ou plusieurs devises hors euro. Il s'agit du risque de baisse de la devise de libellé des titres détenus par rapport à la devise de référence du portefeuille : Euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque extra-financier :** la prise en compte de risques environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance, ainsi que la prise en compte de la durabilité dans le processus d'investissement reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur intégration peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance financière de l'OPCVM pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères extra-financiers. Par ailleurs, les notations ESG reposent sur des évaluations sans norme stricte de marché. Celles-ci peuvent laisser place à la subjectivité et entraîner une différence de notation d'un fournisseur à un autre.

- **Risque de durabilité :** Le risque de durabilité est principalement lié aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Bien qu'il soit souvent associé à des événements climatiques, le risque de durabilité peut aussi être la survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine social ou de la gouvernance qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et ainsi affecter significativement d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou immatérielles pour l'émetteur. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données soient correctement évaluées.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Parts « R » et parts « I » :** Tous souscripteurs.

Le Fonds est destiné à des investisseurs qui souhaitent bénéficier d'une gestion flexible.

Le Fonds utilise l'investissement en actions, mais, compte tenu des anticipations de la gestion aux risques de marchés, il pourra être investi en instruments de placements monétaires, obligataires et /ou de dé-corrélation.

Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et s'adresse à des souscripteurs qui recherchent un placement mixte en produits de taux essentiellement, et actions, en acceptant un risque de fluctuation de la valeur liquidative sur la durée de placement recommandée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur; pour le déterminer, il s'agit de tenir compte de son patrimoine personnel, des besoins actuels et de la durée de placement mais également du souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment tous ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 3 ans.

### **Indications sur le régime fiscal :**

- Le Fonds commun de placement peut servir de support à des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
- Le Fonds commun de placement n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés.
- Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et des liquidités détenues dans le Fonds commun de placement.
- Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values réalisées par le Fonds commun de placement dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction des Fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou à un professionnel.
- Les retenues à la source sont à la charge du Fonds commun de placement.
- Le Fonds n'opte pas pour la TVA.

**Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.**

- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : DÔM FINANCE – Service commercial- 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017- PARIS. Ces documents sont également sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire: DÔM FINANCE - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 - PARIS. Tél. : 01 45 08 77 50
- Date de création du Fonds : 22 mars 2010.

# rapport d'activité

## Rapport de Gestion Annuel 2023/2024– DOM PATRIMOINE

Période du 31/03/2023 au 28/03/2024

### 1/ Politique de gestion

#### a. L'année 2023 : le recul de l'inflation et la résilience de l'économie face au choc monétaire tirent les marchés à la hausse

Après une année 2022 au cours de laquelle les marchés d'actions confrontés à une envolée de l'inflation et une brutale remontée des taux d'intérêt ont connu un repli général, l'année 2023 a été celle d'un fort rebond des indices, rebond alimenté par le recul de l'inflation, la résilience de l'économie en particulier aux USA et par la perspective de la fin du cycle de resserrement monétaire malgré les nouvelles hausses opérées par les principales banques centrales. Ainsi, le scénario rose d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale avec une croissance seulement ralentie (3.4% en 2022, 2.4% en 2023) mais pas de récession, un marché de l'emploi toujours robuste, un rythme d'inflation globalement divisé par 2 permettant aux banques centrales de freiner (100 points de hausse de ses taux directeurs pour la FED contre 425 en 2022) puis stopper leur politique de remontée des taux, des résultats d'entreprises solide, ce scénario s'est trouvé largement confirmé et a porté les indices actions à leurs plus hauts historiques.

Pour autant, la trajectoire des indicateurs macroéconomiques majeurs a été loin d'être rectiligne et celle des marchés accidentés. Le mois de décembre 2022 avait été très négatif pour les marchés actions et obligations emportés par les propos très agressifs du patron de la FED, déterminé à poursuivre en 2023 une politique monétaire restrictive, janvier commençait au contraire tambour battant : à la faveur d'un nouveau repli de l'inflation aux USA, de prévisions rassurantes sur la capacité de l'économie mondiale d'éviter la récession et grâce à des annonces des sociétés jugées positives, les indices actions réalisaient un mois record (+9.75% pour l'eurostoxx50) tandis que les taux se détendaient nettement.

Les marchés d'actions poursuivaient leur progression en février grâce à de bons résultats d'entreprises, et ce, en dépit d'un retournement des marchés obligataires consécutif au coup d'arrêt dans la baisse tendancielle du rythme d'inflation. Ils résistaient même en mars à une sérieuse crise bancaire qui voyait la faillite de la banque californienne SVB reprise par les autorités de cet état et le sauvetage du crédit suisse par son rival UBS.

Il fallait attendre le mois de mai pour voir l'arrêt de cette séquence haussière de grande ampleur quand les investisseurs commencèrent à s'inquiéter du niveau de valorisation atteint par les marchés au regard des perspectives macroéconomiques marquées notamment par une dégradation de l'activité manufacturière.

A mesure que les craintes de récession s'estompaient grâce à la bonne tenue de l'activité dans les services et la solidité des marchés de l'emploi, et que les profits des entreprises se montraient globalement résistants, les marchés actions dans la seconde partie de l'année se sont de plus en plus corrélés aux marchés de taux pour le meilleur et pour le pire.

Pour le pire d'abord quand du mois d'août au mois d'octobre une série d'évènements, perte du triple A pour la dette souveraine américaine dégradée par Fitch, poursuite du resserrement monétaire (+25bps par la FED, +50 pour la BCE), maintien d'un taux d'inflation sous-jacente toujours élevé avec l'absence d'inflexion dans les services, rebond des tensions sur l'emploi américain, a entraîné une chute conjointe des actions et des obligations, chute supérieure à 10% pour les actions européennes.

Pour le meilleur ensuite quand début novembre la FED laissait entendre que ses membres étaient satisfaits du niveau atteint par les taux directeurs, donnant enfin le signal tant attendu de la fin des hausses et le point de départ d'une spectaculaire envolée des marchés. En 2 mois, les taux souverains 10 ans se détendaient de près de 100 bps et les marchés actions s'adjugeaient plus de 10% portant les gains annuels à +19% pour l'Eurostoxx50.

#### b. Stratégie d'investissement

Après une année 2022 au cours de laquelle les marchés d'actions confrontés à une envolée de l'inflation et une brutale remontée des taux d'intérêt ont connu un repli général, l'année 2023 a été celle d'un fort rebond des indices, rebond alimenté par le recul de l'inflation, la résilience de l'économie en particulier aux USA et par la perspective de la fin du cycle de resserrement monétaire malgré les nouvelles hausses opérées par les principales banques centrales. La hausse des marchés s'est même accélérée au cours du premier trimestre 2024 pour établir de nouveaux plus hauts historiques et ainsi effacer la baisse de 2022.

Cette hausse des indices est en revanche très disparate : en effet quelques valeurs tirent les indices à la hausse. Beaucoup de segments de la cote restent en retard par rapport à 2022.

Le taux 10 ans US s'établit en mars 2024 à 4.20% et le 10 ans Allemand à 2.29%. Bien que nous ayons connu un début de baisse

des taux en fin d'année 2023, les taux sont repartis à la hausse en ce début d'année 2024. Les banques centrales sont toujours soumises à une pression des chiffres inflationnistes qui peut décaler dans le temps l'amplitude de la baisse des taux.

Le S&P 500 termine à +30.74% en euros, Le Stoxx 600 à +15.84% et le MSCI AC world à +25.82%.

Dans cet environnement, DÔM Patrimoine, présente sur l'exercice une performance légèrement positive.

Le fonds finit l'année au 28 mars 2024 avec une performance de +0.90% pour la part I, et de +0.59% pour la part R, contre une performance pour l'indice composite de +11.16%.

Au 28/03/2024 l'actif net est de 7 473 875,85 EUR.

Au cours de l'exercice, notre fonds s'est légèrement apprécié dans la foulée de la résilience en 2022. Nous sommes certes en retard par rapport à l'indice sur l'année, mais celle-ci est à mettre en comparaison avec la surperformance de 2022. D'un point de vue général, notre approche reste à privilégier la performance en absolue et régulière. Nous privilégions par ailleurs une plus grande pondération historique sur l'obligataire pour profiter des rendements offerts par le marché à la suite de la remontée des taux directeurs de ces deux dernières années.

### **c. Perspectives 2024 ; les marges d'appréciation se réduisent**

Après une fin d'année 2023 marquée par l'euphorie des marchés actions et obligations, l'année 2024 se présente sous le signe de nombreuses incertitudes, macro et micro économiques, mais aussi géopolitiques. L'impression générale est que les marchés ont déjà intégré dans les cours un scénario très optimiste, celui de la poursuite de la désinflation à un rythme permettant aux banques centrales d'abaisser rapidement (dès la fin du premier trimestre) et fortement (jusqu'à 150 bps de baisse dans les scénarios les plus favorables) leurs taux directeurs, avec dans le même temps une croissance certes ralentie mais suffisamment forte pour assurer un maintien des marges des entreprises et une progression de leurs résultats anticipée par les analystes à +12% aux USA et +4% en zone euro.

Or, ce scénario est sujet à questions.

La plus évidente concerne la nécessité pour les banques centrales et en particulier pour la première d'entre elle, la FED, de baisser agressivement les taux alors que l'économie américaine croît à un rythme soutenu, que le taux de chômage (3.7% en décembre) est proche de ses plus bas historiques et que la consommation reste robuste, les ventes au détail ayant même connu une accélération en fin d'année.

Dès lors, la Réserve fédérale américaine et les marchés financiers dressent deux scénarios différents sur la trajectoire des taux d'intérêt pour cette année. La Fed projette pour le moment trois baisses tandis que les traders en voient près du double. Le patron de la Fed d'Atlanta, Raphael Bostic, rappelant son « penchant naturel » pour une politique stricte, va encore plus loin et déclare envisager seulement deux baisses de taux cette année avec un premier mouvement au troisième trimestre. Même son de cloche en Europe où l'hypothèse d'une baisse des taux rapide est balayée par Christine Lagarde pour qui elle n'est pas envisagée avant l'été, et plus encore par l'aile dure des membres de la BCE qui à l'instar du gouverneur de la Banque d'Autriche considère qu'il n'est pas impossible que la BCE s'abstienne d'abaisser ses taux cette année, tandis que le gouverneur de la Bundesbank déclare « prématurées » les discussions sur une éventuelle détente monétaire.

Dans la résolution de ce débat, les chiffres d'inflation tiennent un rôle clé. Or, l'inflation globale a connu en fin d'année un épisode de rebond aussi bien aux USA qu'en zone euro sous l'influence notamment de la hausse des prix de l'énergie, épisode qui rappelle que le chemin de la désinflation n'est pas une ligne droite mais une route accidentée. Plus grave, l'inflation core reste des 2 côtés de l'Atlantique sur un palier de 4% dont elle a du mal à décrocher (on parle d'inflation collante) sous l'effet notamment de hausse des salaires qui ne ralentit pas et de prix des loyers toujours très élevés.

La situation est d'autant plus préoccupante que les tensions géopolitiques risquent d'aggraver la situation. Si la guerre entre Israël et le Hamas n'a pas provoqué d'embrasement général de la région, elle a néanmoins entraîné une recrudescence des attaques menées par les rebelles yéménites Houthis liés à l'Iran, contre plusieurs navires marchands dans la mer rouge, provoquant l'augmentation sensible des coûts du fret et la réapparition de tensions sur la chaîne d'approvisionnement.

A ce danger inflationniste répond un autre risque, celui que les hausses massives des taux opérées par les banques centrales (de l'ordre de 450 à 500 points de base) ne finissent par casser la croissance. Pour de nombreux économistes, la période exceptionnelle de taux négatifs et la masse énorme de liquidités injectée dans le système financier, notamment dans la période Covid, ont simplement différé les effets de ces hausses de taux, effets qui vont désormais se faire sentir avec acuité sur l'activité économique.

Dans ce contexte marqué à la fois par une hausse des coûts d'approvisionnement et un ralentissement de la demande, les marges des entreprises seraient sous pression et les anticipations de croissance des profits sujettes à caution.

Recalage des anticipations sur l'évolution des taux d'intérêt, repricing des risques géopolitiques, risques sur les profits des entreprises, se dirige-t-on vers une année difficile pour les marchés ?

En fait, l'essentiel des difficultés semble se concentrer sur les premiers mois de l'année : le réajustement récent des taux a d'ores et déjà corrigé en grande partie l'excès d'optimisme de la fin 2023. Les risques géopolitiques devraient s'amenuiser au fil du temps et la croissance rebondir en zone euro à mesure que le mouvement de désinflation actuellement contrarié reprendra, libérant des gains de pouvoir d'achat pour les ménages. Et, les effets de base négatifs pour la comparaison des résultats des entreprises, par exemple dans le secteur du Luxe, ne perdureront pas au-delà du premier trimestre.

Surtout, les banques centrales ont dans les 18 derniers mois reconstitués des marges de manœuvre très importantes qui leur

permettent de piloter plus facilement l'activité économique. Elles ont en particulier retrouvé leur capacité à baisser fortement leurs taux directeurs si la détérioration de l'activité le rendait nécessaire, et cela constitue une assurance essentielle pour les marchés en réduisant fortement la probabilité d'un scénario noir.

### 2/ Performances 31/03/2023 au 28/03/2024

Le fonds a comme indice de référence 70% EURO MTS 5-7 ans et 30% MSCI AC WORLD Index dividendes inclus.

	Part I	Part R	Indice
31/03/2023 au 28/03/2024	+0,90%	+0,59%	+23,89%
Création	+9,77%	+4,94%	+92,20%
Annualisée	+0,67%	+0,34%	+4,77%

#### Commissions de surperformance :

- Part R : 0 euros
- Part I : 0 euros

Les performances passées ne préjugent pas les performances futures de l'OPCVM et ne sont pas constantes dans le temps.

### 3/ Les principaux mouvements sur l'année

Achats

FR001400A022	SOCIETE GENERALE 1.5% 30/05/2025 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 30/05/25	2	194 505,58 €
FR0013286838	Banque Postale 1 % 16/10/2024 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 16/10/24	2	194 925,58 €
FR0128070986	FRENCH DISCOUNT T-BILL 0% 14/02/24 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 14/02/24	200000	198 115,43 €
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026 (186) - 13/12/26	2	199 310,00 €
FR0128227727	FRENCH DISCOUNT- BILL 0% 08/05/2024 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 08/05/24	300000	297 190,43 €

Ventes

XS1195574881	Société Générale 2,625 27/02/2025 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 27/02/25	2	195 638,36 €
FR0013329315	RENAULT 1% 18/04/2024 (XPAR) (186) - 18/04/24	2	196 157,46 €
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024 (186) - 21/05/24	200	200 230,00 €
XS1910947941	VW Intl Finance 16/11/2024 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 16/11/24	2	203 819,82 €
XS2066706818	ENELIM 0 17/06/24 (ICMA INTL CAP.MARKET ASS.) (186) - 17/06/24	250	244 260,00 €

### 4/ Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Les mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres au cours de l'exercice n'ont pas concerné d'instruments financiers détenus en portefeuille émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe.

Au 31 mars 2024, le fonds DÔM Patrimoine détenait 4.84 % de son actif net dans les OPC émis par la société de gestion.

### 5/ Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, la politique d'engagement actionnarial, la politique de vote et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles DOM FINANCE a exercé ses droits de vote sont accessibles sur le site de la société de gestion.

### 6/ Procédure de choix des intermédiaires

Une sélection d'intermédiaires est établie par produits traités (actions, taux). Pour chaque intermédiaire, un montant maximum est accordé correspondant au cumul des opérations traitées et dont le dénouement n'est pas encore intervenu (période comprise entre la date d'opération et la date de règlement-livraison). Ce montant maximum est fonction de l'appréciation de la solidité financière de l'établissement (ou de son compensateur) et de la nature des produits traités.

La sélection des intermédiaires s'effectue principalement sur la base des critères suivants :

- Objectif : recherche des meilleures conditions de prix ;

- Critères discriminants : coût et sécurité du règlement / livraison et qualité du traitement back-office
- Critères niveau 1 : niveaux des courtages payés aux intermédiaires ; qualité d'exécution ;
- Critères niveau 2 : qualité du service vente ; services spécifiques d'exécution (paniers ...) ; qualité du reporting périodique sur les transactions réalisées. Des critères supplémentaires interviendront en fonction de la classe d'actifs concernée.

Revue périodique par le comité de sélection des intermédiaires de DÔM FINANCE.

Semestriellement, le comité de sélection des intermédiaires passe en revue l'ensemble des intermédiaires.

### **7/ Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)**

Ce Fonds prend en compte les critères ESG.

### **8/ Règlement SFDR**

Cet OPCVM relève de l'article 8 du règlement SFDR

Au 31/03/2024, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 6.75 sur une échelle de 0 à 10.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXE IV

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Dom Patrimoine

Identifiant d'entité juridique: 969500560AI7Y8HGMZ81

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 32,2% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou

social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au travers d'analyses et de notations de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extrafinancier du fonds est :

- de garder durablement une note ESG supérieure à celle de son univers d'investissement,
- de conserver une intensité carbone inférieure à son univers d'investissement,
- de couvrir 90% des émetteurs du portefeuille, hors liquidité, produits dérivés et OPC,
- d'exclure les émetteurs impliqués dans l'industrie du charbon, des armements Controversés et de la production d'huile de palme.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité et produits dérivés, les performances ont été les suivantes :

- Fonds : Note ESG : 6,74/10
- Univers : Note ESG : 6,32/10
- Fonds : Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 81
- Fonds : Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 726
- Univers : Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 182
- Univers : Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 1221
- Taux de couverture : 100%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%
- Production d'huile de palme : 0,0%

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur les émetteurs – qu'ils soient privés ou publics – hors liquidité, produits dérivés et OPC, les performances ont été les suivantes :

- Note ESG : 6,86/10
- Intensité carbone scpes 1 et 2 (T CO2/M € CA) : 75,5
- Intensité carbone scpes 1, 2 et 3 (T CO2/M € CA) : 908
- Taux de couverture : 97,68%
- Secteur du charbon thermique : 0,0%
- Secteur armements controversés : 0,0%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le produit financier ne prétendait pas avoir d'objectifs d'investissement durable au sens du règlement (UE) 2019/2088, néanmoins il a démontré qu'il soutenait pour autant les émetteurs durables à hauteur de 32,2% du portefeuille.

Le règlement SFDR définit un « investissement durable » comme étant un investissement dans une activité économique qui contribue de manière positive à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, et dans une entreprise qui applique de bonnes pratiques de gouvernance.



La définition d'investissement durable est très ouverte et de ce fait, ne fournit pas actuellement une liste exhaustive d'objectifs spécifiques, d'indicateurs clés de performance ou de mesures qui doivent être atteintes pour qu'un investissement soit considéré comme durable. Le règlement se limite à donner des exemples pour chaque catégorie d'objectifs. Cela offre une certaine souplesse lorsqu'il s'agit de tenir compte des différentes préférences en matière de durabilité. Toutefois, cette situation peut également créer une incertitude quant aux mesures et aux seuils précis qui permettraient d'identifier un investissement durable.

Notre définition d'une bonne gouvernance, de préjudice significatif et de contribution positive est la suivante :

### **Bonne gouvernance**

Les notations ESG sont conçues pour mesurer la capacité des entreprises à gérer les risques et les opportunités ESG liés à leurs activités et à leurs opérations. Elles fournissent une vision holistique de la capacité des entreprises à gérer durablement les ressources, y compris le capital humain, à garantir l'intégrité opérationnelle sur la base de pratiques de gestion solides et à se conformer aux normes applicables, y compris les lois fiscales. Ainsi, une évaluation ESG minimale de BB est requise, ce qui équivaut selon notre méthodologie à une notation de 2,86 / 10. Cette notation indique généralement la capacité d'une entreprise à gérer ses ressources, à atténuer les principaux risques et opportunités ESG et à répondre aux attentes de base en matière de gouvernance d'entreprise.

### **Ne pas causer de préjudice significatif ou « Do Not Significant Harm » (DNSH)**

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

### **Contribution environnementale ou sociale positive**

Plusieurs paramètres peuvent être considérés comme des critères de contribution positive, à condition que les critères de base décrits pour les pratiques de bonne gouvernance et les DNSH soient respectés.

Les trois questions suivantes ont été examinées pour déterminer si l'entreprise apporte une contribution positive :

- L'entreprise contribue-t-elle à des activités économiques positives sur le plan social ou environnemental ?
- L'entreprise contribue-t-elle à la transition climatique ?
- L'entreprise contribue-t-elle positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail ?

Si la réponse à l'une de ces questions est positive, et si elle est étayée par des mesures pertinentes, il est considéré que l'entreprise contribue positivement à la réalisation d'un objectif environnemental ou social.

Concernant la première question, nous avons considéré que les entreprises générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de produits ou de services visant un ou plusieurs objectifs sociaux ou environnementaux avaient l'intention de répondre à ces besoins environnementaux ou sociétaux.

Concernant la deuxième question, nous regardons si le SBTi valide la stratégie de réduction d'émissions carbone de l'émetteur. L'initiative Science Based Targets (SBTi), un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Wildlife Fund for Nature et le World Resources Institute, est l'un des cadres les plus couramment utilisés pour évaluer le degré d'alignement aux l'Accords de Paris.

Concernant la troisième et dernière question, l'émetteur contribue positivement à l'égalité du capital humain par la promotion et la diversité de son leadership et de sa force de travail s'il y a plus de 40% d'administrateurs de sexe féminin et s'il n'a pas eu de cas de controverses graves et très graves au cours des trois dernières années par rapport à la discrimination et à la diversité de sa force de travail.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour élaborer une grille de référence pour ne pas causer de préjudice significatif, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac (>5% du revenu), les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Qu'est-ce qu'une incidence négative ? Il s'agit des incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs, importants ou susceptibles de l'être, sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité;
- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Les critères relatifs aux DNSH ne sont pas détaillés dans la définition d'un investissement durable, au-delà de l'exigence selon laquelle un investissement ne peut pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux. Plusieurs réglementations européennes sur la finance durable, y compris la

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

taxonomie européenne et la SFDR, font référence à l'adhésion à des normes mondiales – en particulier les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) – comme critères permettant d'éviter les dommages et de respecter des garanties sociales minimales.

Pour élaborer une grille de référence pour les DNSH, il est recommandé d'utiliser des paramètres objectifs communément référencés dans les normes et modèles réglementaires de l'UE à titre d'orientation, ainsi que ceux qui sont largement disponibles notamment ceux de l'OCDE. Il s'agit notamment de filtrer, et finalement d'exclure, les entreprises impliquées dans le charbon thermique, la production de tabac, les armements controversés et celles qui présentent des controverses jugées « sévères » et « très sévères ».

Ainsi, les investissements durables étaient conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, nous prenons en considération les incidences négatives.

Les 14 facteurs d'incidences négatives retenus par la commission européenne ne sont pas pris en compte de manière indépendante lors de la décision d'investissement. Selon le secteur d'activité d'un émetteur, certaines de ces incidences sont retenues d'après une matrice de matérialité élaborée par MSCI, puis intégrées à la notation ESG finale de l'émetteur. Cette notation ESG rend compte du comportement de l'entreprise vis à vis des principales incidences négatives et est prise en compte systématiquement dès lors que l'émetteur est couvert par notre fournisseur de données. Par ailleurs, l'ensemble des incidences négatives sont, à minima, prises en considération a posteriori au niveau du produit financier.

La modalité de prise en compte de chaque incidence négative diffère selon les cinq éventualités suivantes:

- Aucune prise en compte ;
- Prise en compte dans le DNSH ;
- Prise en compte dans la politique d'exclusion ;
- Prise en compte dans la notation ESG en fonction de la matrice de matérialité ;

- Prise en compte indépendamment.

Les incidences négatives prises en compte indépendamment dans la décision d'investissement sont les incidences liées à l'intensité carbone scopes 1, 2 et 3 (tCO<sub>2</sub>/M \$ CA). Elles ont le même degré d'importance que la notation ESG de l'émetteur et s'appliquent pour tous les émetteurs.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs privés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidence année 2022	Incidence année 2023	Objectif & Commentaire	
<b>Climat et Environnement</b>					
Émissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES de niveau 1 (t CO2 / € investis)	#N/A	2 527	Nouvelle méthodologie de calcul alignée aux standards en prenant en compte les émissions financées de l'émetteur Pas d'objectifs fixé pour le moment
		Emissions de GES de niveau 2 (t CO2 / € investis)	#N/A	425	
		Emissions de GES de niveau 3 (t CO2 / € investis)	#N/A	13 611	
		Emissions totales de GES sur les trois niveaux d'émission	#N/A	16 563	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (t CO2 / M € investis)	#N/A	3 666	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES (scope 1,2,3) en t CO2 / M € CA	#N/A	832	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	#N/A	7,9%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources énergétiques renouvelables, exprimée en %	#N/A	73,6%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement, par secteur à fort impact climatique	#N/A	0,39	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites d'établissement situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	#N/A	6,8%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Eau	8. Rejet dans l'eau	Tonnes de rejet dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	#N/A	0,00	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Déchets	9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	#N/A	44,28	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
	PAI additionnel : Déchets non recyclés	Tonnes de rejet non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissement, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	#N/A	4,21	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
<b>Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains</b>					
Les questions sociales et de personnel	10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	#N/A	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	#N/A	6,12%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	#N/A	20,51%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	#N/A	41,59%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	14. Expositions aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	#N/A	0,00%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
	PAI Social additionnel : Exclusion tabac	Part d'investissement dans des sociétés appartenant au secteur (production et vente) de tabac	#N/A	0,03%	Pas d'objectif fixé pour le moment Dans l'attente de voir des standards émerger
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences année 2022	Incidence année 2023	Objectif & Commentaire	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (t CO2 / M € PIB)	#N/A	253,4900976	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	#N/A	0,0%	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment
Additionnel	PAI additionnel : Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée de 0 à 100, 0 étant l'égalité parfaite.	#N/A	37,75	Non pris en compte l'année passée Pas d'objectif fixé pour le moment



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FUT BUND Jun24	Non classé	10,68	Union Européenne
FUT OAT Jun24	Non classé	8,55	Union Européenne
BFCM 1.875% 2026	Banques	5,14	France
Placeuro Gold Mines	Fonds	4,97	Luxembourg
JPM TV 10/12/2025	Banques	4,97	United States of America



**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?**

- *Quelle était l'allocation des actifs?*

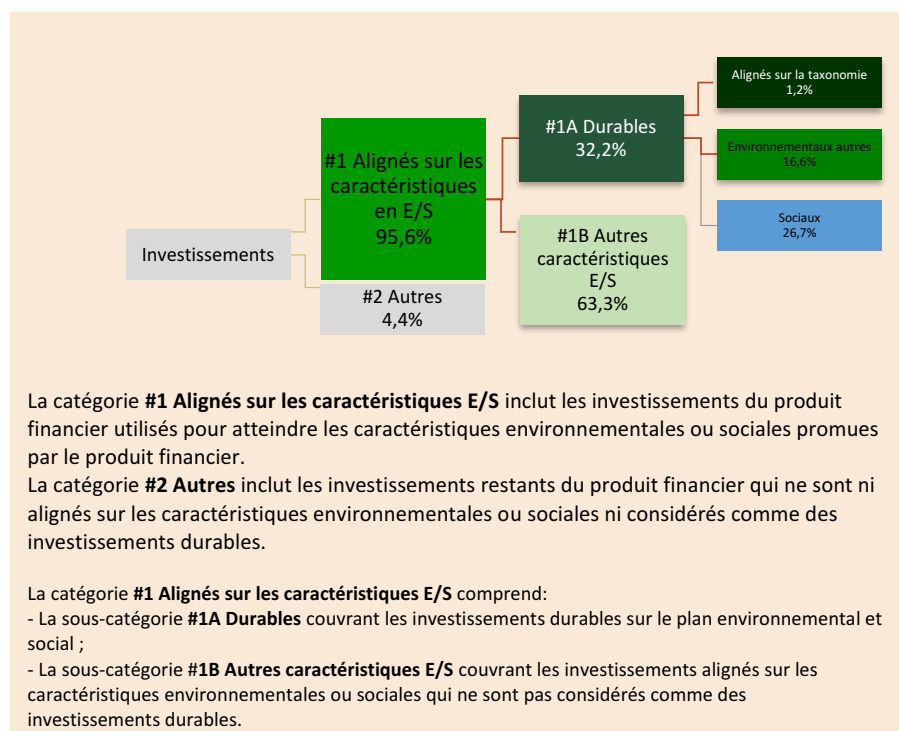
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

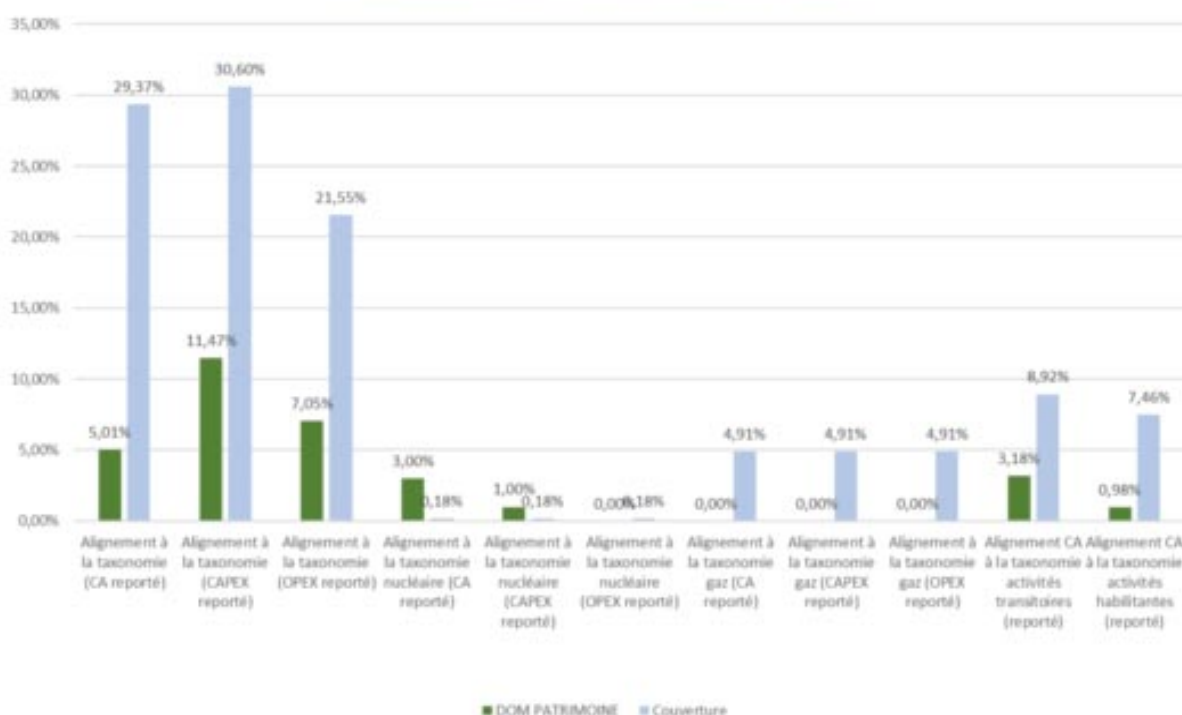
Secteurs	Poids (%)
<b>Technologie</b>	<b>4,8%</b>
<b>Autres Financières</b>	<b>10,1%</b>
<b>Santé</b>	<b>4,2%</b>
<b>Energie</b>	<b>7,1%</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>	<b>1,6%</b>
<b>Industrie</b>	<b>3,2%</b>
<b>Banques</b>	<b>36,2%</b>
<b>Immobilier</b>	<b>0,0%</b>
<b>Assurances</b>	<b>0,7%</b>
<b>Souverains et agences</b>	<b>19,9%</b>
<b>Matériaux</b>	<b>4,0%</b>

<i>Communications</i>	<b>6,6%</b>
<i>Consommation de base</i>	<b>6,3%</b>
<i>Services</i>	<b>2,2%</b>
<i>Industrie automobile</i>	<b>1,8%</b>
<i>Non classé</i>	<b>-12,7%</b>
<i>Liquidité</i>	<b>4,0%</b>



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

**ALIGNEMENT A LA TAXONOMIE EUROPÉENNE**



Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

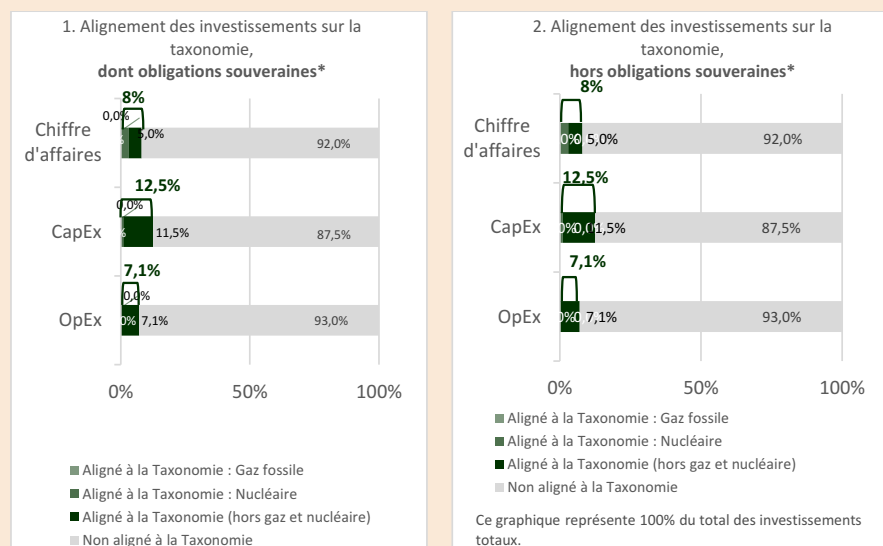
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

Il est important de préciser que ces données sont calculées uniquement avec les données disponibles et reportées par les entreprises. Le dénominateur de chaque alignement à la Taxonomie prend en compte uniquement les actions, les obligations et la part des fonds sur lesquels nous disposons de données sur ces indicateurs. Le taux de couverture doit donc être pris en compte aux regards des précédents calculs d'alignements à la Taxonomie.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le chiffre d'affaires aligné aux activités transitoires et habilitantes était respectivement de 3,18% et 0,98%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le chiffre d'affaires aligné à la taxonomie européenne est passé de 1,3% à 1,2%.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE était de 10,4% l'année passée contre 16,6% cette année (31/03/2024).



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 24,5% l'année passée contre 26,7% cette année (31/03/2024).



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

La catégorie "Autres" regroupe les émetteurs n'ayant pas reçu de notation ESG, ainsi que les liquidités et les fonds non-transparisés. Ainsi, aucune garantie environnementale ou sociale minimale ne s'applique à eux.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus de prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année qui ont concerné les portefeuilles de Dôm Finance. Il est disponible sur notre site internet.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

A titre de comparaison de performances extra-financières, le Fonds est comparé à son univers d'investissement. Cependant, aucun indice spécifique n'a été afin de déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

NA

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

NA

## 9/ Rapport sur les frais d'intermédiation

DÔM Finance est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2023 un montant supérieur à 500 000 .

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution (disponible sur le site de la société), DÔM Finance a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche. La société de gestion a principalement recours des comptes CSA qui séparent la recherche de l'exécution, et à des intermédiaires qui séparent la recherche de l'exécution.

## 10/ Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## 11/ Changement intervenu au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu sur l'exercice.

## 12/ Rémunération

La politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs du FIA que les gérants gèrent. Un rapport sur la politique de rémunération est disponible auprès de la société de gestion.

DOM FINANCE a un effectif de 27 personnes à fin 2023, dont la rémunération globale brute salarié s'élevait à 3 614 K sur l'année 2023.

La partie variable (primes et gratifications) s'est élevée à un montant global de 524 K sur l'année 2023.

**Tableau de suivi des rémunérations** : Effectif 27 personnes

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables	Nombre de bénéficiaires
<b>Montant total des rémunérations versées pour l'exercice 2023</b>	3 614 K€	524 k€	27

	Preneurs de risques	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque des OPC	Nombre de bénéficiaires
<b>Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variables)</b>	3 043 k€	18	1 884 k€	11

## 13/ Utilisation d'instruments financiers dérivés

Le FCP Dom Capi intervient sur les futures et options des marchés de taux sur un marché réglementé, à des fins de couverture.

Au 29 Mars 2024, l'exposition obtenue à travers l'utilisation des instruments financiers dérivés se montait à 62.06 % de l'actif net.

## 14/ Techniques de gestion efficaces du portefeuille

Le FCP n'a pas recours aux techniques de gestion efficaces de portefeuille

## 15/ Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice.

# rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 28 mars 2024**

**DOM PATRIMOINE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
DOM FINANCE  
39, rue Mstislav Rostropovitch  
75017 PARIS

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DOM PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM PATRIMOINE

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM PATRIMOINE

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



DOM PATRIMOINE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.07.16 17:16:29 +0200

**comptes**  
annuels

# BILANactif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>7 229 050,63</b>	<b>7 645 279,94</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 287 043,09	1 334 331,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 258 626,59	5 723 472,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	298 896,00	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	361 536,28	533 113,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 948,67	54 362,19
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>137 557,65</b>	<b>137 180,16</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	137 557,65	137 180,16
<b>Comptes financiers</b>	<b>149 506,16</b>	<b>477 676,03</b>
Liquidités	149 506,16	477 676,03
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>7 516 114,44</b>	<b>8 260 136,13</b>

# BILAN passif

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	7 502 514,00	7 999 237,81
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-114 418,54	118 315,23
• Résultat de l'exercice	85 780,39	-17 677,91
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>7 473 875,85</b>	<b>8 099 875,13</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>22 948,66</b>	<b>54 362,18</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	22 948,66	54 362,18
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>19 289,93</b>	<b>105 898,82</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 289,93	105 898,82
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>7 516 114,44</b>	<b>8 260 136,13</b>

# HORS-bilan

28.03.2024

31.03.2023

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	4 644 526,28	4 089 107,93
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	1 262 796,27
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	16 992,79	5 370,17
• Produits sur actions et valeurs assimilées	46 513,94	46 755,73
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	153 594,03	120 825,51
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>217 100,76</b>	<b>172 951,41</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-430,06	-1 045,02
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-430,06</b>	<b>-1 045,02</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>216 670,70</b>	<b>171 906,39</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-123 899,80	-189 236,99
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>92 770,90</b>	<b>-17 330,60</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-6 990,51	-347,31
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>85 780,39</b>	<b>-17 677,91</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

### Comptabilisation des revenus :

L'OPCVM comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrees et sorties en portefeuille :

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPCVM est effectuée frais de négociation exclus.

### Méthodes de valorisation :

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM et FIA en portefeuille : Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts de FCT: Evaluation au dernier cours de Bourse du jour pour les FCT cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois

# Primes

- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  1. A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  2. La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  3. Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.
- Valeur de marché retenue :

#### BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

#### Autres TCN :

##### a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

4. si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
5. autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

##### b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

6. si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
7. autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

#### Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour
- Options cotées sur des Places nord-américaines : dernier cours du jour ou cours de compensation du jour

#### Opérations d'échange (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

#### Swing Pricing :

La société de gestion a mis en place, à compter de la valeur liquidative en date du 8 janvier 2024, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du fonds afin de préserver l'intérêt des porteurs présents sur le fonds en faisant supporter aux seuls investisseurs sortants lors de mouvements de rachats massifs, le poids du coût du réaménagement du portefeuille.

Le Swing Pricing avec seuil de déclenchement est un mécanisme, encadré par une procédure interne, par lequel la valeur liquidative peut être ajustée en cas de dépassement du seuil de déclenchement dit seuil de Swing Pricing. Ce seuil est indiqué en pourcentage de l'actif net de l'OPC et il est préétabli par la société de gestion.

Ainsi si au jour de la centralisation, le total des ordres de rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du fonds dépasse le seuil de Swing Pricing le mécanisme d'ajustement est activé et la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse. Cette valeur liquidative ajustée est dite valeur liquidative « swinguée ».

Les paramètres du seuil de déclenchement et de coûts de réajustement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Celle-ci a également la possibilité de les modifier à tout moment, notamment en cas de crise sur les marchés financiers.

Si l'OPC émet plusieurs catégories de parts, la valeur liquidative de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais le facteur de swing est identique pour toutes les classes de parts et le mécanisme s'applique à l'ensemble du fonds.

La volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du Swing Pricing.

La valeur liquidative « swinguée » est la seule valeur liquidative du fonds et la seule communiquée aux porteurs de parts du fonds. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la valeur liquidative avant application du mécanisme d'ajustement.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas le niveau du seuil de déclenchement et veille à préserver le caractère confidentiel de cette information.

#### **Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal, les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Frais de fonctionnement et de gestion

### Frais de gestion financière :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion : ces frais (commissaire aux comptes, dépositaire, valorisateur comptable, etc...) sont pris en charge par la société de gestion et ne sont pas prélevés dans le fonds.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- aucun frais de recherche n'est facturé au fonds,

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille	Actif net	Parts « R » 1,80 % maximum
		Parts « I » 1,50 % maximum



**Période de référence :**

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois du 1er Avril au dernier jour de bourse du mois de Mars de l'année suivante.

Pour la première période d'observation, la commission de surperformance se calculera depuis la date de création du Fonds jusqu'à la dernière valeur liquidative du mois de mars 2023.

**Reprise de provision :**

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

**Prélèvement :**

Cette commission variable ne sera définitivement perçue qu'en fin de période d'observation seulement si, sur cette période, la performance du fonds est supérieure à celle de l'actif indicé. Elle est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion sur la dernière valeur liquidative de la période d'observation, sous réserve, qu'à cette date, la période d'observation soit au minimum égale à douze mois.

Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Comme le montrent les tableaux et graphique ci-dessous, toute sous-performance du fonds par rapport à celle de son actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à 5 ans.

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

**Résumé des différents cas illustrant le prélèvement ou non de la commission de surperformance :**

Cas	Performance du fonds	Performance de l'indice	Configuration	Prélèvement de la commission de surperformance ?
n°1	Positive	Positive	La performance du fonds est supérieure à celle de l'indice sur la période de référence (Performance fonds > Performance indice)	OUI
n°2	Positive	Négative		OUI
n°3	Négative	Négative		NON
n°4	Positive	Positive	La performance du fonds est inférieure à celle de l'indice sur la période de référence (Performance fonds < Performance indice)	NON
n°5	Négative	Positive		NON
n°6	Négative	Négative		NON

# Exemple

**Exemple illustratif de calcul et de prélèvement d'une commission de surperformance de (par exemple) 10% :**

Année N (date de clôture de l'année)	Perform ance des actifs du fonds en fin d'année	Perform ance de l'actif de référénc e en fin d'année	Sous / sous performanc e constatée	Sous performan ce à compenser de l'année précédente	Paieme nt de commis sion de perform ance	Commentaire
31 mars de l'année 1	10%	5%	Surperform ance de +5% Calcul : 10% - 5%	X	Oui 5% x 10%	
31 mars de l'année 2	5%	5%	Performanc e nette de 0% Calcul : 5% - 5%	X	Non	
31 mars de l'année 3	3%	8%	Sous- performanc e de -5% Calcul : 3% - 8%	-5%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 7
31 mars de l'année 4	4%	1%	Surperform ance de +3% Calcul : 4% - 1%	-2%  (-5% + 3%)	Non	
31 mars de l'année 5	2%	0%	Surperform ance de +2% Calcul : 2% - 0%	0%  (-2% + - 2%)	Non	Sous-performance de l'année 3 comblée
31 mars de l'année 6	-1%	-6%	Surperform ance de +5% Calcul : -1% - (-6%)	X	Non	
31 mars de l'année 7	4%	-1%	Surperform ance de +5% Calcul : 4% - (-1%)	X	Oui (5% X 10%)	
31 mars de l'année 8	-10%	+0%	Sous- performanc e de -10% Calcul : - 10% - 0%	-10%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 12
31 mars de l'année 9	-1%	-3%	Surperform ance de 2% Calcul : -1% - (-3%)	-8%  (-10% + 2%)	Non	

# Arbes

Année N (date de clôture de l'année)	Performance des actifs du fonds en fin d'année	Performance de l'actif de référence en fin d'année	Sous / sous performance constatée	Sous performance à compenser de l'année précédente	Paiement de commission de performance	Commentaire
31 mars de l'année 10	-5%	-7%	Surperformance de +2% Calcul : -5% - (-7%)	-6% (-8% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 11	0%	-2%	Surperformance de +2% Calcul : 0% - (-2%)	-4% (-6% + 2%)	Non	

Année N (date de clôture de l'année)	Performance des actifs du fonds en fin d'année	Performance de l'actif de référence en fin d'année	Sous / sous performance constatée	Sous performance à compenser de l'année précédente	Paiement de commission de performance	Commentaire
31 mars de l'année 12	1%	1%	Performance nette de +0% Calcul : 1% - 1%	-4%	Non	La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (13) est de 0% (et non de -4%). La sous-performance résiduelle (-10%) de l'année 8 n'a pas été compensée (-4%) sur la période des 5 ans écoulée. Elle est abandonnée
31 mars de l'année 13	4%	2%	Surperformance de +2% Calcul : 4% - 2%	Non	Oui (2% X 10%)	
31 mars de l'année 14	1%	7%	Sous-performance de -6% Calcul : 1% - 7%	-6%	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 18

Année N (date de clôture de l'année)	Performance des actifs du fonds en fin d'année	Performance de l'actif de référence en fin d'année	Sous / sous performance constatée	Sous performance à compenser de l'année précédente	Paiement de commission de performance	Commentaire
31 mars de l'année 15	6%	4%	Surperformance de +2% Calcul : 6% - 4%	-4% (-6% + 2%)	Non	
31 mars de l'année 16	5%	3%	Surperformance de +2% Calcul : 5% - 3%	-2% (-4%+2%)	Non	
31 mars de l'année 17	1%	5%	Sous-performance de -4% Calcul : 1% - 5%	-6% (-2% + -4%)	Non	Sous-performance à compenser d'ici l'année 21
31 mars de l'année 18	3%	3%	Performance nette de 0% Calcul : 3% - 3%	-4%	Non	La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (19) est de -4% (et non de -6%). La sous-performance résiduelle (-6%) de l'année 14 n'a pas été compensée sur la période des 5 ans écoulée. Elle est abandonnée
31 mars de l'année 19	7%	2%	Surperformance de 5% Calcul : 7% - 2%	X +1% (-4% + 5%)	Oui (1% X 10%)	La sous-performance de l'année 18 est compensée

### Devise de comptabilité

Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts****Capitalisation (Parts R et I):**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

	Capitalisation totale	Capitalisation partielle	Distribution totale	Distribution partielle
Résultat net	X			
Plus-values ou moins-values nettes réalisées	X			

# 2 évolutionactif net

	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>8 099 875,13</b>	<b>7 961 575,80</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 445 430,25	624 757,77
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 116 982,36	-515 828,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	141 096,64	193 849,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-264 686,14	-353 409,62
Plus-values réalisées sur contrats financiers	428 435,89	1 137 695,26
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-425 627,26	-899 959,94
Frais de transaction	-13 969,80	-16 037,84
Différences de change	16 403,98	34 343,33
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	67 350,57	-62 017,34
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-457 122,68	-524 473,25
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-524 473,25	-462 455,91
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	3 778,05	12 236,99
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-9 554,76	-13 332,81
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 332,81	-25 569,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 770,90	-17 330,60
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>7 473 875,85</b>	<b>8 099 875,13</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	527 979,22	-
Obligations convertibles	107 635,20	-
Obligations à taux fixe	3 219 595,89	-
Obligations à taux variable	1 403 416,28	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	298 896,00	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 572 599,70	1 320 433,52	751 493,06	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 327 231,09	1 931 395,50	-	-
Titres de créances	298 896,00	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	149 506,16
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	2 572 599,70	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1 366 100,94	2 837 993,54	115 134,27	939 397,84
Titres de créances	298 896,00	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	149 506,16	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	317 100,00	354 750,00	1 900 749,70
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	CHF	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	334 261,92	109 431,78	73 095,14	74 875,24
Obligations et valeurs assimilées	1 159 305,50	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	49 244,53	-	-	90,95
Comptes financiers	110 440,89	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	1 441 976,28	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>137 557,65</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	122 613,98
Coupons a recevoir	14 943,67
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>19 289,93</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	10 204,44
Frais provisionnes	9 085,49
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I / FR0010854588	5,44	605 681,12	12,29	1 350 285,82
PART R / FR0010854265	7 869	839 749,13	7 167	766 696,54
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0010854588		-		-
PART R / FR0010854265		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0010854588		-		-
PART R / FR0010854265		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I / FR0010854588		-		-
PART R / FR0010854265		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART I / FR0010854588	<b>1,49</b>
PART R / FR0010854265	<b>1,78</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART I / FR0010854588	-
PART R / FR0010854265	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **361 536,28**

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	85 780,39	-17 677,91
<b>Total</b>	<b>85 780,39</b>	<b>-17 677,91</b>

PART I / FR0010854588	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	62 415,68	-7 699,46
<b>Total</b>	<b>62 415,68</b>	<b>-7 699,46</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART R / FR0010854265	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 364,71	-9 978,45
<b>Total</b>	<b>23 364,71</b>	<b>-9 978,45</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	28.03.2024	31.03.2023
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-114 418,54	118 315,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-114 418,54</b>	<b>118 315,23</b>

PART I / FR0010854588	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-76 779,37	83 856,65
<b>Total</b>	<b>-76 779,37</b>	<b>83 856,65</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0010854265	28.03.2024	31.03.2023
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-37 639,17	34 458,58
<b>Total</b>	<b>-37 639,17</b>	<b>34 458,58</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 22 mars 2010.

Devise					
EUR	<b>28.03.2024</b>	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Actif net</b>	<b>7 473 875,85</b>	8 099 875,13	7 961 575,80	7 544 050,11	8 201 734,18

PART I / FR0010854588	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>28.03.2024</b>	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>44,84</b>	51,69	48,390	46,510	68,160
<b>Valeur liquidative</b>	<b>111 917,23</b>	110 921,15	110 391,05	109 752,48	88 589,39
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-320,33</b>	1 473,34	-378,56	777,46	67,09

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0010854265	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>28.03.2024</b>	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2021	31.03.2020
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>22 986</b>	22 284	24 717	23 105	25 316
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,82</b>	106,19	105,99	105,58	85,46
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,62</b>	1,09	-0,57	0,48	-0,23

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# 4 inventaire au 28.03.2024

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0011184241	ADOCIA	PROPRE	1 200,00	10 512,00	EUR	0,14
US01609W1027	ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	PROPRE	363,00	24 321,00	USD	0,33
US0162551016	ALIGN TECHNOLOGY	PROPRE	42,00	12 752,44	USD	0,17
US02319V1035	AMBEV SP ADS	PROPRE	4 200,00	9 644,44	USD	0,13
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	200,00	12 730,00	EUR	0,17
ZAE000013181	ANGLO PLATINUM LTD	PROPRE	250,00	9 394,21	ZAR	0,13
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	1 280,00	72 268,80	EUR	0,97
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	1 900,00	48 364,50	EUR	0,65
CA0679011084	BARRICK GOLD CORPORATION	PROPRE	870,00	13 404,44	USD	0,18
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	330,00	17 466,90	EUR	0,23
FR0000120966	BIC	PROPRE	330,00	21 846,00	EUR	0,29
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	370,00	24 368,20	EUR	0,33
FR0004548873	BOURBON CORPORATION ACT	PROPRE	689,00	0,00	EUR	0,00
GB0030913577	BT GROUP PLC	PROPRE	18 500,00	23 726,83	GBP	0,32
CA13321L1085	CAMECO CORP	PROPRE	300,00	12 036,95	CAD	0,16
FR0013181864	CGG	PROPRE	20 775,00	8 347,40	EUR	0,11
US1266501006	CVS HEALTH CORP	PROPRE	530,00	39 141,48	USD	0,52
US2787681061	ECHOSTAR HOLDING	PROPRE	630,00	8 312,50	USD	0,11
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	7 659,00	18 963,68	EUR	0,25
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	700,00	10 857,00	EUR	0,15
FR0014000MR3	EUROFINS SCIENTIFIC SE	PROPRE	650,00	38 402,00	EUR	0,51
FR0010221234	EUTELSAT COMMUNICATIONS	PROPRE	2 920,00	11 808,48	EUR	0,16
FR0000074759	FLEURY MICHON	PROPRE	350,00	6 597,50	EUR	0,09
US3737371050	GERDAU SP.ADR	PROPRE	2 400,00	9 822,22	USD	0,13
SE0000106270	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	PROPRE	950,00	14 361,88	SEK	0,19

## DÔM PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000120859	IMERYS SA	PROPRE	1 050,00	33 159,00	EUR	0,44
FR0010331421	INNATE PHARMA	PROPRE	5 700,00	12 454,50	EUR	0,17
GB00B5N0P849	JOHN WOOD GROUP	PROPRE	3 650,00	5 648,23	GBP	0,08
US4781601046	JOHNSON & JOHNSON	PROPRE	165,00	24 167,92	USD	0,32
FR0000121485	KERING	PROPRE	71,00	26 010,85	EUR	0,35
FR0013153541	MAISON DU MONDE	PROPRE	3 050,00	13 224,80	EUR	0,18
US60741F1049	MOBILEYE GLOBAL INC	PROPRE	470,00	13 991,20	USD	0,19
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	705,00	23 395,56	USD	0,31
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	13 160,00	43 309,56	EUR	0,58
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	3 060,00	33 317,28	EUR	0,45
FR001400NLM4	ORPEA SA	PROPRE	858,00	8 698,40	EUR	0,12
US70432V1026	PAYCOM SOFTWARE INC	PROPRE	72,00	13 267,33	USD	0,18
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	228,00	34 188,60	EUR	0,46
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	2 820,00	72 458,33	USD	0,97
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	4 990,00	43 365,93	GBP	0,58
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	243,00	57 380,72	CHF	0,77
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	1 620,00	40 192,20	EUR	0,54
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	PROPRE	7 820,00	335,48	EUR	0,00
US8676524064	SUNPOWER	PROPRE	950,00	2 638,89	USD	0,04
SE0000108656	TELEFON AB LM ERICSSON	PROPRE	7 830,00	39 082,20	SEK	0,52
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	451,00	40 626,08	EUR	0,54
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	73,00	15 714,42	CHF	0,21
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	350,00	22 214,50	EUR	0,30
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	950,00	26 486,00	EUR	0,35
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	600,00	6 954,00	EUR	0,09
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	810,00	24 405,30	EUR	0,33
US92556V1061	VIATRIS INC	PROPRE	950,00	10 502,78	USD	0,14
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	2 700,00	27 270,00	EUR	0,36
GB00BH4HKS39	VODAFONE GROUP	PROPRE	44 520,00	36 690,79	GBP	0,49
US98980L1017	ZOOM VIDEO COMMUNICATIONS INC	PROPRE	870,00	52 659,17	USD	0,70

## DÔM PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US88554D2053	3-D SYSTEMS	PROPRE	920,00	3 782,22	USD	0,05
<b>Total Action</b>				<b>1 287 043,09</b>		<b>17,22</b>
<b>Obligation</b>						
FR0013477254	AIR FRANCE KLM 1.875% 16/01/2025	PROPRE	100 000,00	98 516,59	EUR	1,32
XS1751004232	BANCO SANTANDER SA 1.125% 17/01/2025	PROPRE	100 000,00	98 154,68	EUR	1,31
XS1512677003	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 04/11/2026	PROPRE	400 000,00	385 126,26	EUR	5,15
FR0014009HA0	BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	PROPRE	100 000,00	95 026,55	EUR	1,27
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	100 000,00	100 043,62	EUR	1,34
FR0013323664	BPCE SA 1.375% 23/03/2026	PROPRE	200 000,00	191 642,88	EUR	2,56
FR0012620367	CREDIT AGRICOLE SA 2.7% 14/04/2025	PROPRE	100 000,00	99 104,41	EUR	1,33
FR0012304459	CREDIT AGRICOLE SA 3% 22/12/2024	PROPRE	100 000,00	99 327,83	EUR	1,33
FR0013291556	CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 25/10/2029	PROPRE	100 000,00	99 314,80	EUR	1,33
XS2296201424	DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11/02/2025	PROPRE	100 000,00	99 518,47	EUR	1,33
XS2360381730	ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	PROPRE	200 000,00	189 515,00	EUR	2,54
DE0001030575	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY I 0.1% I 15/04/2046	PROPRE	100 000,00	121 446,95	EUR	1,62
XS2013574384	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	PROPRE	100 000,00	97 526,88	EUR	1,30
XS2229875989	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 3.25% 15/09/2025	PROPRE	100 000,00	100 712,84	EUR	1,35
FR0013238268	FRANCE I 0.1% 01/03/2028	PROPRE	100 000,00	115 134,27	EUR	1,54
XS1254428896	HSBC HOLDINGS PLC 3% 30/06/2025	PROPRE	200 000,00	202 175,38	EUR	2,71
FR0012370872	IMERYSA SA 2% 10/12/2024	PROPRE	100 000,00	99 296,42	EUR	1,33
US46647PCS39	JPMORGAN CHASE AND CO VAR 10/12/2025	PROPRE	400 000,00	372 126,58	USD	4,98
FR0013286838	LA BANQUE POSTALE 1% 16/10/2024	PROPRE	200 000,00	198 002,96	EUR	2,65
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	100 000,00	102 534,57	EUR	1,37
XS2770000326	QUATRIM 8.5% PIK 15/01/2027	PROPRE	88 810,00	79 131,19	EUR	1,06
FR0013428414	RENAULT SA 1.25% 24/06/2025	PROPRE	100 000,00	97 501,95	EUR	1,30
FR001400AO22	SOCIETE GENERALE VAR 30/05/2025	PROPRE	200 000,00	201 758,79	EUR	2,70
XS2163320679	SODEXO SA 0.75% 27/04/2025	PROPRE	100 000,00	97 623,82	EUR	1,31
XS2441574089	TELEFONAKTIEBOLAGET LM E 1.125% 08/02/2027	PROPRE	100 000,00	92 894,06	EUR	1,24
FR0013346822	TELEPERFORMANCE 1.875% 02/07/2025	PROPRE	100 000,00	98 539,93	EUR	1,32
FR0013311347	THALES SA 0.75% 23/01/2025	PROPRE	100 000,00	97 750,49	EUR	1,31

## DÔM PATRIMOINE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1501166869	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	233 000,00	232 167,92	EUR	3,11
US912828Z377	TSY INFL IX N B I 0.125% 15/01/2030	PROPRE	200 000,00	201 226,81	USD	2,69
US91282CDX65	TSY INFL IX N B .125% I 15/01/2032	PROPRE	100 000,00	90 171,19	USD	1,21
FR0013448412	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.00% 24/09/2024 CONV	PROPRE	960,00	107 635,20	EUR	1,44
US91282CFN65	USA 4.125% 30/09/2024	PROPRE	400 000,00	368 679,94	USD	4,93
FR0013282571	VIVENDI SA 0.875% 18/09/2024	PROPRE	100 000,00	99 218,36	EUR	1,33
XS2167007249	WELLS FARGO COMPANY VAR 04/05/2025	PROPRE	300 000,00	302 978,02	EUR	4,05
US91282CCP41	WI TREASURY SEC .625% 31/07/2026	PROPRE	150 000,00	127 100,98	USD	1,70
<b>Total Obligation</b>				<b>5 258 626,59</b>		<b>70,36</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
LU2486276541	PLACEURO SICAV GOLD MINES SICAV	PROPRE	85 510,00	361 536,28	EUR	4,84
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>361 536,28</b>		<b>4,84</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>6 907 205,96</b>		<b>92,42</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-1 745,00	-1 745,00	EUR	-0,02
	APPEL MARGE USD	PROPRE	12 203,75	11 299,77	USD	0,15
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>9 554,77</b>		<b>0,13</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-10 204,44	-10 204,44	EUR	-0,14
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	39 065,27	39 065,27	EUR	0,52
	BANQUE USD SGP	PROPRE	119 276,16	110 440,89	USD	1,48
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>139 301,72</b>		<b>1,86</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	44 225,01	40 949,08	USD	0,55
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	81 664,90	81 664,90	EUR	1,09
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>122 613,98</b>		<b>1,64</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 720,41	-5 720,41	EUR	-0,08
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-3 365,08	-3 365,08	EUR	-0,05
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-9 085,49</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>262 384,98</b>		<b>3,51</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Futures</b>						
<b>Change ( Livraison du sous-jacent )</b>						
EC200624	EURO FX 0624	PROPRE	6,00	-7 876,16	USD	-0,11
<b>Total Change ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-7 876,16</b>		<b>-0,11</b>
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
CF190424	CAC 40 0424	PROPRE	-4,00	-3 000,00	EUR	-0,04
VG210624	EURO STOXX 0624	PROPRE	-8,00	-5 600,00	EUR	-0,07
NQ210624	NASDAQ 100 0624	PROPRE	-1,00	13,89	USD	0,00
ES210624	S&P 500 EMINI 0624	PROPRE	-1,00	-3 437,50	USD	-0,05
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-12 023,61</b>		<b>-0,16</b>
<b>Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>						
OE100624	EURO BOBL 0624	PROPRE	-3,00	-1 290,00	EUR	-0,02
RX100624	EURO BUND 0624	PROPRE	6,00	5 760,00	EUR	0,08
DU100624	EURO SCHATZ 0624	PROPRE	-3,00	225,00	EUR	0,00
IK1100624	EURO-BTP FU 0624	PROPRE	3,00	2 550,00	EUR	0,03
OAT100624	EURO-OAT FUTURE 0624	PROPRE	5,00	3 100,00	EUR	0,04
TY280624	US 10 YR NO 0624	PROPRE	1,00	0,01	USD	0,00
<b>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>10 345,01</b>		<b>0,14</b>
<b>Total Futures</b>				<b>-9 554,76</b>		<b>-0,13</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets precomptes.</b>						
FR0128227727	BTF 0% 08/05/2024	PROPRE	300 000,00	298 896,00	EUR	4,00
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>298 896,00</b>		<b>4,00</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>298 896,00</b>		<b>4,00</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
ZAE000013181	ANGLO PLATINUM LTD	ACHLIG	250,00	90,95	ZAR	0,00
GB0007099USD	PRUDENTIAL PLC	ACHLIG	4 990,00	656,56	USD	0,01
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	190,00	140,60	EUR	0,00
<b>Total Action</b>				<b>888,11</b>		<b>0,01</b>
<b>Obligation</b>						
FR0014009HA0	BNP PARIBAS VAR 2032	ACHLIG	1,00	2 500,00	EUR	0,03
XS2010039118	QUATRIM 5.875% DFT	ACHLIG	200,00	3 916,67	EUR	0,05

## DÔM PATRIMOINE

---

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US91282CFN65	USA 4.125% 09/24	ACHLIG	4 000,00	7 638,89	USD	0,10
<i>Total Obligation</i>				<b>14 055,56</b>		<b>0,19</b>
<i>Total Coupons</i>				<b>14 943,67</b>		<b>0,20</b>
<b>Total DÔM PATRIMOINE</b>				<b>7 473 875,85</b>		<b>100,00</b>